

Le chroniqueur de « L'Équipe » a puisé cette information à mauvaise source lorsqu'il prétend qu'il fut question — à la session du Comité International Olympique de Cortina — de réduire le nombre des journalistes, etc. Cette limitation a été votée il y a deux ans. Elle fait partie des nouvelles règles olympiques (qui sont sous presse en ce moment) et cette réglementation a déjà été appliquée à Cortina. Elle n'a pas empêché « L'Équipe » d'être représenté à Cortina par onze chroniqueurs (S. E. & O.) qui obtinrent chacun leur carte de presse. Lorsqu'on est pareillement choyé on s'abstient de critiquer (à tort) nous semble-t-il.

« L'Équipe » nous apprend encore (merci !) que l'idéal olympique « a pris naissance grâce à la presse internationale ». Ouf ! Nous nous abstenons d'épiloguer sur ce thème, mais conseillons à l'auteur de cette information de lire p. ex. les « Mémoires Olympiques » de Pierre de Coubertin, qui fut son compatriote et qui, en sa qualité de Rénovateur des Jeux lui dira ce qu'il pensait de la collaboration de la presse de l'époque ! Il sera édifié de voir les « appuis » que Coubertin a trouvés chez elle... pauvre baron quel courage et quelle persévérance dut-il avoir.

La réduction du nombre de cartes réservées à la presse n'a aucun rapport avec la propagation de l'idée olympique, mais bien avec le souci de n'accorder des avantages qu'aux journalistes *officiellement* accrédités. Par ce moyen on évite la présence des « parasites » de la presse qui ne sont journalistes que de nom et qui viennent empoisonner l'atmosphère de ceux qui travaillent honnêtement.

Des journaux comme « L'Équipe » devraient au contraire nous remercier d'avoir procédé à une épuration dont il est un des premiers bénéficiaires.

On nous reproche, en limitant le nombre de places à la presse, de prendre position en faveur des organisateurs. Dans cette même chronique l'auteur félicite (avec raison) les organisateurs italiens des Jeux qui se dérouleront à Rome en 1960 pour les commodités prévues. Il faudrait s'entendre !

Il est exact, qu'en limitant le nombre de places destinées à la presse, le Comité International Olympique a cédé aux instances organisatrices des Jeux. Il n'en avait aucun intérêt ; mais il savait qu'en procédant à une distinction judicieuse, comme c'est le

cas actuellement, cela ne serait en aucun cas préjudiciable au développement de l'idée Olympique. Le Comité International Olympique a épousé le point de vue des organisateurs des Jeux de 1952. Il s'est conformé aux propositions émises et aux expériences faites dans ce domaine. Il suffirait de s'entretenir à ce sujet avec M. Eric von Frenckell qui fut président des Jeux d'Helsinki pour se faire une idée de ce que furent les exigences d'une certaine presse. Nous disons bien « certaine », car c'est bien d'elle qu'il s'agit, représentée qu'elle est par ces sangsues qui n'ont aucune attache avec le journalisme. Les journaux sérieux, parmi lesquels nous plaçons bien entendu « L'Équipe », devraient pourtant le savoir. Ils devraient plutôt collaborer avec le Comité International Olympique afin de lui permettre de lutter avec plus d'efficacité contre ces écornifleurs. Dans ce domaine, leur intérêt même est aussi en jeu.

La décision du Comité International Olympique n'a donc rien de comique et le côté lucratif dont on parle, lui a échappé il est vrai, comme trop souvent d'ailleurs.

La dernière remarque émise dans la chronique ci-haut vaut son pesant d'or. Nous aimerions voir le chroniqueur en cause être à la tête d'une entreprise (car c'en est une) telle que les Jeux Olympiques et déclarer à ses collaborateurs *ce qu'il a écrit* : « La récupération des dépenses est tout à fait secondaire », etc. Quel chef !

Voici enfin pour ceux que le sujet intéresse ce que disent les nouvelles règles du Comité International Olympique :

Des places seront réservées au stade principal comme suit (vient l'énumération des divers stands) :

STAND E. Pour la presse : 1000 au maximum.

Photographes : 150 au maximum.

Radio et opérateurs de télévision : 150 au maximum.

Pour les Jeux d'Hiver ces chiffres seront respectivement de 400, 75 et 75.

Disons enfin que la répartition par nation est laissée aux soins du Comité Organisateur et que les Comités Nationaux Olympiques sont chargés de la distribution des cartes dans leur pays.

Nous pensons que les chiffres énoncés ci-haut doivent suffire pour renseigner le monde et pour... y diffuser l'idée olympique.

---

**« Un changement de nationalité par mariage permet à l'avenir aux femmes de prendre part aux Jeux Olympiques avec leur nouveau pays. »**

A l'occasion de la session de Cortina, le Comité International Olympique a admis une nouvelle réglementation en ce qui concerne la femme mariée. Cette proposition, provenant du Comité Olympique Suédois, prévoit

qu'une femme, ayant déjà pris part aux Jeux Olympiques, peut porter les couleurs d'un autre pays dont elle aurait acquis la nationalité « par mariage ».